



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance tenue le 5 août 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 624-2025 intitulé : Règlement en lien avec les endroits de stationnement interdits du règlement RM-2017.

L'objet du règlement numéro 624-2025 est d'ajouter des endroits d'interdiction de stationner à l'annexe A du règlement RM-2017.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

**Donné à Saint-David, ce 6e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq.**

**Mark McDuff**  
**Directeur général et greffier-trésorier**